Chers paroissiens,

Nous avons la chance de faire partie d'une paroisse vivante et dynamique.

Et tout cela grâce à vous! Grâce à votre énergie, votre dévouement, vos prières, votre présence fidèle et votre envie de suivre ensemble le chemin d'amour proposé par le Christ.

Tout ce que nous vivons en paroisse est également possible grâce aux Frères Mineurs qui mettent gracieusement l'église et la cure à notre disposition.

En contrepartie, nous avons à cœur et nous avons le devoir de faire fonctionner et d'entretenir ces bâtiments, ce qui représente une charge financière importante.

Deux organismes sont chargés de cette mission, la Fabrique d'Eglise (FE) - pour tout ce qui concerne le culte, et l'Association des Œuvres Paroissiales (AOP) pour la cure et toutes les activités paroissiales. Vous trouverez plus de détails sur leurs responsabilités et leur fonctionnement au verso de ce document.

- Malheureusement, contrairement à la plupart des autres paroisses, la nôtre ne possède pas de biens immobiliers ni de capital financier générant des revenus pour financer ses dépenses.
- Jusqu'il y a peu, la Commune était l'autorité de tutelle de la FE et elle s'est souvent montrée généreuse avec notre paroisse, couvrant nos dépenses lorsque nécessaire. Depuis janvier 2023, c'est la Région qui est l'autorité de tutelle et ses règles d'intervention sont beaucoup moins favorables, surtout par rapport aux grosses dépenses souvent imprévues. L'AOP quant à elle ne peut prétendre à aucune subvention.
- Enfin, de nombreux paroissiens qui soutenaient financièrement la FE et l'AOP nous ont quittés.

Ceci nous fait craindre de ne plus pouvoir faire face de manière sereine aux dépenses extraordinaires d'entretien de nos bâtiments.

Cela implique que nous devons tous nous mobiliser et apporter un soutien financier pour que le cœur de la paroisse puisse encore vibrer au sein de bâtiments accueillants et sains.

Nous remercions chaleureusement tous ceux qui nous apportent déjà leur soutien financier.

FABRIQUE D'ÉGLISE

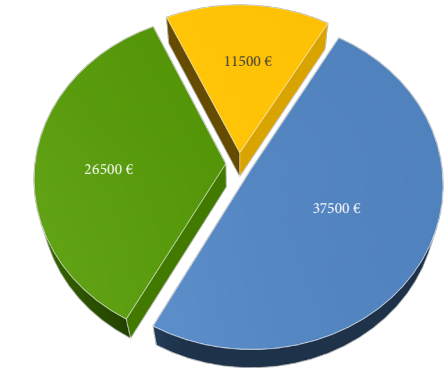
De son ressort, le culte :

- Célébrations (hosties, vin, cierges, fleurs, organistes, objets du culte …)
- Entretien de l'église et de la sacristie : nettoyage, éclairage, chauffage
- Maintenance et sécurité du bâtiment
- Réparation et entretien général des murs, du toit, des vitraux, etc.
- Assurances

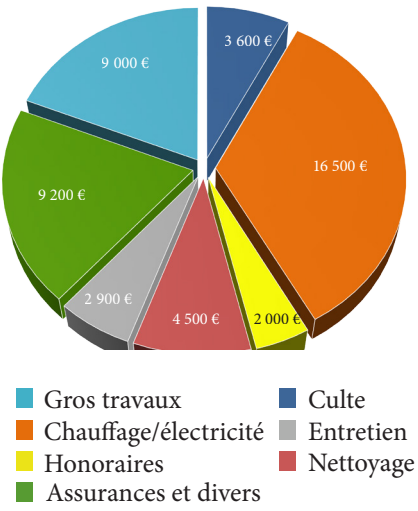
Conseil de Fabrique : Pierre Ceyssens (président), Magali Dallemagne (secrétaire), Bernard de Galembert (trésorier), Michel Decamps, Daniel Van Overstraeten, Véronique Delogne.

Comptes 2022

Recettes € 75 500



Dépenses € 47 700



Travaux à effectuer : à court terme, à moyen terme …

- Rénovation des gouttières
- Réparation et nettoyage des vitres et vitraux
- Mise en réserve pour la rénovation du toit
- Tous les travaux imprévisibles propres à la survie d'un bâtiment de près de 75 ans

ASSOCIATION DES ŒUVRES PAROISSIALES (AOP) ASBL

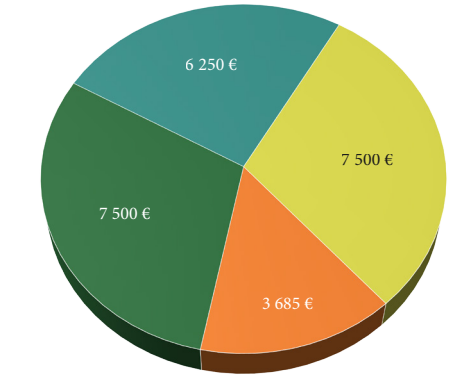
De son ressort, tout ce qui n'est pas le culte :

- Cure : nettoyage, éclairage, chauffage, maintenance et sécurité du bâtiment
- Secrétariat, communication (téléphone, feuille mensuelle, Gazouillis, …)
- Catéchèse, formations, conférences
- Fêtes et activités diverses
- Assurances

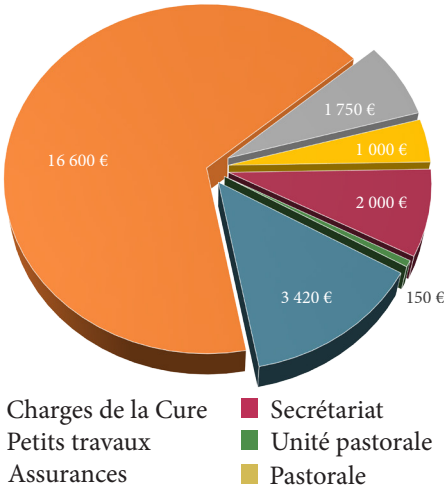
Conseil d'administration : Anne Grégoire (présidente), Antoine-Henry d'Andlau (secrétaire), Philippe de Jamblinne, Fr. Benjamin, NN (à pourvoir) (trésorier).

Budget ordinaire 2023

Recettes € 24 935



Dépenses € 24 920



Travaux à effectuer (non compris dans le budget ordinaire) :

- Accès pour les personnes à mobilité réduite : 10 000 €
- Peinture des châssis et corniches : 11 000 €
- Installation de sanitaires au rez-de-chaussée : 10 000 €
- Mise en conformité de l'électricité (dernière phase)
- Sécurité incendie (suivant rapport à recevoir du Siamu)
- Amélioration de la performance énergétique
- Amélioration du wifi
- Rénovation de la salle 3
- Tous les travaux imprévisibles propres à la survie d'un bâtiment de près de 75 ans.

Comment pouvez-vous participer?

Chaque ménage ou famille de paroissiens est invité(e) à créer deux ordres permanents mensuels:

- L'un en faveur de la Fabrique d'Eglise de Notre-Dame des Grâces sur le compte **BE43 0010 3266 2101**
- L'autre en faveur de l'association des œuvres paroissiales de Notre-Dame des Grâces sur le compte **BE74 0014 4072 2307**

Les deux sont importants. Votre participation financière aura des effets concrets tels que du chauffage, des hosties, des fleurs, des micros pour nos célébrations mais aussi un bureau pour nos prêtres et le secrétariat, des locaux pour accueillir la catéchèse et les groupes de prière…

Par ailleurs, il est également possible pour ceux qui le souhaitent de léguer une partie de leurs biens par testament via leur notaire.

D'avance un grand merci à tous! Et n'oubliez pas que la moindre petite contribution régulière est un trésor…

November 2023

Contacts

AOP :
Anne Grégoire – 0491/622 477 - anne.erpicum@yahoo.fr
Fabrique d'Eglise :
Pierre Ceyssens - 0476/208 220 - pcceyssens@skynet.be